

## Marly-le-Roi / Chaucidou de la rue Paul Leplat : expérimentation concluante !



### Test « grandeur nature »

Depuis l'été 2020, la rue Paul Leplat avait été équipée d'un chaucidou, à titre expérimental. L'objectif était de vérifier que ce type d'aménagement de chaussée à voie centrale banalisée était bien la plus adaptée aux différents modes de déplacements : vélo, voiture, trottinettes... et ce, afin de favoriser les alternatives à la voiture et aux transports en commun en toute sécurité.

À l'issue de ce test grandeur nature de presque 2 ans, d'une concertation des Marlychois via un questionnaire et à des comptages, force a été de constater que le chaucidou apportait toute satisfaction vis-à-vis des objectifs de sécurité pour les usagers, cyclistes et automobiles, et également de fluidité du trafic.

Pour ces raisons la ville de Marly-le-Roi a souhaité transformer cette expérimentation en aménagement permanent.

### Objectif : faciliter l'accès à gare à vélo

La pérennisation de cet aménagement s'inscrit dans le cadre du Plan Vélo de la CASGBS et de la création d'un réseau cyclable complémentaire permettant de relier les pôles de déplacements, ici celui de la gare de Marly, dont le réaménagement est en bonne voie, pour faciliter les trajets quotidiens des cyclistes.

A terme, ce chaucidou fera partie de l'itinéraire reliant la place de l'Abreuvoir à la commune de Mareil-Marly en traversant la commune de Marly-le-Roi.

## Des travaux pendant les vacances

Le début des travaux est prévu pour le lundi 25 avril pour une durée de deux semaines jusqu'au vendredi 6 mai, soit pendant les vacances scolaires, sous réserve des conditions météo.

Les travaux consisteront à reprendre entièrement la chaussée et les trottoirs, renouveler la signalisation horizontale avec un marquage au sol définitif et implanter des panneaux de signalisation adaptés.

## Coût

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 50 000 € TTC, subventionné à 80 % par l'État et 20 % par la CASGBS.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la CASGBS en relation avec la commune de Marly-le-Roi.



## Chaucidou, mode d'emploi

Il s'agit d'un aménagement cyclable matérialisé par un marquage au sol.

C'est une chaussée composée d'une voie centrale à double sens, réservée à la circulation des véhicules motorisés, aménagée de 2 bandes cyclables de part et d'autre appelées « rives ».

- > La voiture roule au centre.
- > En l'absence de cycliste, la voiture ne se déporte provisoirement que si elle en croise une autre en sens inverse.
- > En présence de cycliste et de croisement avec un autre véhicule, la voiture se déporte avec prudence derrière le cycliste et n'effectue le dépassement qu'une fois le croisement effectué.
- > La vitesse est limitée à 30 km/h.

